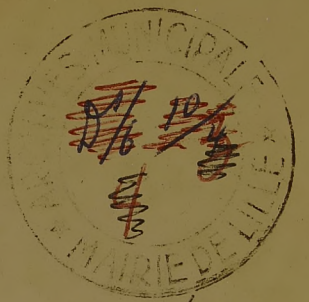


106/332

Commission Municipale des Fêtes



106/332

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès Verbal de la Réunion du 27 Septembre 1955

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 27 Septembre 1955 à 11 heures, sous la Présidence de M. Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, BERTRAND, BROUX et VAN WOLPUT,
Adjoints au Maire

MM. GHYS, HAMY, HENAUX, RAMETTE et VAN KEMMEL,
Conseillers Municipaux

Excusé : M. le Docteur DUTERNE, Conseiller Municipal

Absents : Maître MARTINACHE et M. MANGUINE, Conseillers Municipaux

Secrétaire de Séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes et Cérémonies Publiques.

M. LOURDEL ouvre cette première réunion de la Commission Municipale des Fêtes en souhaitant la bienvenue à ses Collègues dont il escompte une collaboration active et féconde.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions qui lui sont soumises.

Décoration de la Ville pendant les Fêtes de Fin d'Année.

Pendant quelques années, les principales artères de la Ville ont été parées de sapins à l'occasion de Noël et du Nouvel An. M. LOURDEL propose de reprendre cette décoration qui lui a été maintes fois demandée et qui est adoptée par de nombreuses Villes françaises et étrangères.

En vue de réduire les frais, qui se sont élevés, il y a deux ans, à quelque 800.000 Frs, main d'oeuvre municipale comprise, et pour ne pas gêner la circulation des piétons, M. LOURDEL envisage de la réduire dans le temps et dans l'espace.

A cet effet, deux solutions peuvent être envisagées. La première consisterait à ne mettre des sapins que dans les artères dotées de trottoirs très larges, mais le procédé risque de provoquer un mécontentement dans les quartiers ouvriers, généralement défavorisés à ce point de vue. La seconde serait de n'en planter que sur des places ou autres lieux situés hors des zones de circulation.

M. RAMETTE estime que cette installation de sapins était trop coûteuse et inesthétique.

M. BROUX, préférerait, quant à lui, des décorations lumineuses.

M. VAN WOLPUT se déclare hostile à la pose de sapins dans les rues. Il serait partisan d'en mettre uniquement sur certaines places.

La Commission se range à cet avis et charge le Service des Fêtes de lui soumettre un projet d'implantation susceptible de satisfaire tous les quartiers.

Organisation de Grandes Festivités -

M. LOURDEL précise qu'il n'a ni l'intention ni la possibilité de présenter un projet d'organisation de festivités analogues à celles qui avaient lieu avant guerre, à la Pentecôte et qui nécessiteraient maintenant plusieurs millions.

En effet, le crédit alloué au Service des Fêtes et Cérémonies Publiques prend en charge d'importantes dépenses n'ayant aucun rapport avec les Fêtes proprement dites et ne peut supporter de charges nouvelles.

M. LOURDEL donne connaissance de la répartition du Crédit en 1954. Cette ventilation est insérée au présent procès verbal à la demande de M. VAN WOLPUT.

Fête du Travail	500.500 Fr
Fêtes Communales	431.000 Fr
Fête Nationale (14 Juillet)	807.000 Fr
Fête des Mères	454.000 Fr
Fêtes commémoratives	455.000 Fr
Foires et Fêtes de Secteurs	2.222.000 Fr

Distributions de Fin d'année (Colis aux indigents et Arbres de Noël)	6.368.000 Fr
Matériel et Frais Divers (Vins - Champagne - Médailles - etc..)	2.309.000 Fr
Fêtes et Cérémonies Diverses	1.134.000 Fr

M. LOURDEL pense que le beau temps, la multiplication des moyens de transport qui permettent à bien des citadins de quitter la Ville lorsqu'ils ont deux jours de congé, risquent de nuire au succès populaire des prochaines fêtes de la Pentecôte.

Dans ces conditions ne serait-il pas plus opportun d'organiser des fêtes dans chaque quartier avec le concours des Comités de Commerçants ?

M. HENNAUX voudrait que l'on donne un caractère grandiose aux fêtes communales et favoriser, à cette occasion, les quartiers deshérités.

M. RAMETTE considère qu'il faut envisager des manifestations à caractère populaire susceptibles non seulement d'attirer les étrangers mais aussi de satisfaire les lillois qui ne peuvent quitter la Ville faute de ressources.

A son avis, il convient également d'adopter une politique de fêtes, une politique "d'éclatement" qui fasse profiter tous les quartiers des festivités organisées par la Ville.

M. VAN WOLPUT, qui abonde dans ce sens, estime qu'il faut présenter un budget exclusivement consacré aux fêtes et, par conséquent, expurgé des autres dépenses.

Par ailleurs, M. VAN WOLPUT n'est pas d'accord pour bloquer l'ensemble du Crédit sur les Fêtes Communales, considérant qu'il est nécessaire de revenir aux fêtes traditionnelles de la Pentecôte qui ont toujours attiré les foules.

M. HENNAUX tient à préciser qu'il n'était pas question, dans sa précédente intervention, de supprimer les fêtes de la Pentecôte mais de corser le programme des fêtes communales, ce que désire également M. RAMETTE.

Sur proposition de M.M. HENNAUX et VAN WOLPUT, la Commission décide de saisir le Conseil d'Administration d'un voeu tendant à ce que le Crédit à affecter aux fêtes et, par extension aux comités de Secteurs subventionnés par la Ville, soit fixé proportionnellement à celui qui était octroyé autrefois par la Municipalité SALENGRO.

Demandes de Subventions :

M. LOURDEL donne lecture d'une lettre par laquelle le Comité des Flandres de la Fédération Française de Bridge sollicite l'aide financière de la Ville en vue d'un tournoi International de Bridge qui se déroulera à Lille le 23 Octobre prochain et réunira 160 joueurs.

Cette lettre fait état de subventions accordées précédemment par d'autres Villes du Nord, Arras, Valenciennes et Saint Quentin, etc...

La Commission ne désirant pas créer de précédent émet un avis défavorable à l'octroi d'une subvention mais ne s'oppose pas à l'attribution d'une coupe de la Ville et au prêt du matériel nécessaire.

L'association Flandre Artois Canada qui commémorera le 23 Octobre le IXème Centenaire du Mariage de Guillaume le Conquérant et de Mathilde de Flandre, demande une subvention de 100.000 Frs pour couvrir une partie de ses dépenses qui s'élèvent à 272.000 Frs.

Les manifestations organisées à cette intention sont placées sous le patronage de l'Ambassadeur du Canada en France et comportent notamment un cortège avec la participation des différents groupes folkloriques des Provinces de France.

La Commission donne un accord de principe à une aide pécuniaire de la Ville sous réserve que ces manifestations n'aient aucun caractère religieux et que l'itinéraire du cortège envisagé soit établi de manière à satisfaire le plus grand nombre possible d'habitants.

L'Ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures 10.

Vu :

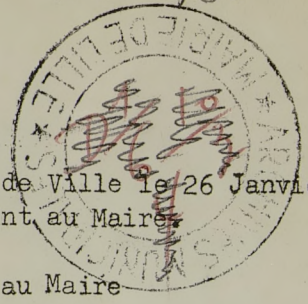
Le Président : Alain LOURDEL.

Le Secrétaire : G. LAVA.

AD6/30

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la Réunion du 26 Janvier 1956



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 26 Janvier 1956 à 17 heures, sous la Présidence de M. Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. LOURDEL, BROUX et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire
M.M. HENAUX et RAMETTE, Conseillers Municipaux

Excusés : M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M.M. GHYS, VAN KEMMEL, HAMY et DUTERNE, Conseillers Municipaux

Absents : M. MANGUINE et Maître MARTINACHE, Conseillers Municipaux

Secrétaire de Séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes et Cérémonies Publiques

En ouvrant la séance, M. LOURDEL annonce qu'il a réuni ses collègues pour leur soumettre les divers projets concernant les festivités de la Pentecôte.

Un important cortège de Géants du Nord et de la Belgique étant prévu le Lundi 21 Mai, il convient de meubler la soirée du Samedi et la journée du Dimanche par des manifestations susceptibles d'intéresser la population.

A ce sujet, M. LOURDEL fait connaître que M. le Maire lui a demandé d'étudier, dans un sens favorable, une proposition de M. SIX, Président du Comité Français "Nord-Alliés", tendant à l'organisation, à la Pentecôte, d'un Festival de Musiques Militaires Françaises et Etrangères qui pourrait, en s'intégrant à nos Fêtes, en être considéré comme le prélude.

Le programme de cette manifestation, dont le coût peut être évalué à 3 ou 4 millions d'après un rapport de M. FAURE, ancien Chef de la Garde Républicaine, serait le suivant :

Les Musiques Militaires participeraient, le Samedi soir, à des défilés partant de différents points de la Ville, pour se réunir en un point central, la Place de la République par exemple, où, après que chaque Musique étrangère aurait exécuté son hymne national, toutes les formations réunies feraient entendre la Marseillaise.

Le Dimanche après-midi, les Musiques seraient rassemblées en un point central d'où chacune d'elles gagnerait le quartier qui lui est affecté pour y donner un concert.

En vue de récupérer une partie des frais, M. SIX avait envisagé d'organiser de grands concerts avec entrées payantes, ainsi qu'une vente d'insignes-souvenir sur la voie publique, mais M. LOURDEL estime que cette suggestion n'est pas à retenir, s'agissant de fêtes à caractère essentiellement populaire.

M. LOURDEL a préféré demander aux Comités de Commerçants s'il leur était possible de prendre en charge l'hébergement des musiciens. Au cours d'une réunion qui s'est tenue Mardi 24 Janvier à l'Hôtel de Ville, les responsables de ces Comités ont déclaré n'avoir pas la possibilité d'assurer le logement, mais il y a tout lieu de croire qu'ils feront l'effort nécessaire pour offrir les repas du Samedi^{soir} et du Dimanche midi. Ils feront connaître leur décision le Mardi 7 Février.

Pour le logement, il sera fait appel à l'Autorité Militaire et éventuellement aux Facultés.

M. RAMETTE considère que ce recours à des Musiques Militaires n'est pas heureux. Le but recherché étant d'égayer la Ville il y aurait plus d'intérêt, à son avis, à rechercher dans la Région des Sociétés qui entraîneraient amis et supporters comme la Musique des Mines de Lens.

M. VAN WOLPUT abonde dans ce sens. Il cite la Musique des Minés de Courrières qui est une excellente société. Puis il ajoute que le recours à ces formations régionales supprimerait le problème du logement et diminuerait sensiblement les frais.

M. RAMETTE pense que si nous disposons d'un crédit de plusieurs millions il faut drainer le plus possible de Musiques Régionales, celles-ci se déplaçant habituellement avec bon nombre de personnes, qui dépenseront chez nous.

M. LOURDEL prend note de ces diverses observations, mais tient à souligner que les Musiques Militaires sont toujours appréciés à Lille et que la venue de musiques étrangères de valeur doit amener beaucoup d'étrangers dans notre ville, c'est ce qui doit être recherché, en tout premier lieu, pour le commerce local.

M. VAN WOLPUT estime qu'il n'aurait pas fallu solliciter le concours des commerçants.

M. LOURDEL objecte qu'il ne s'agissait pas d'une sollicitation mais d'un souhait.

M. BROUX attire l'attention de la Commission sur le fait que la Ville de Roubaix organise également, à la Pentecôte, un Carnaval d'Eté

M. LOURDEL répond qu'il faut justement faire quelque chose de mieux que partout ailleurs pour attirer la grande foule à Lille.

M. BROUX émet des doutes sur la participation des Comités de Commerçants parmi lesquels il ne voit que ceux de Wazemmes, Esquermes et du Centre qui puissent répondre favorablement.

M. RAMETTE n'est pas d'avis de faire des manifestations importantes le Samedi, en raison des grosses dépenses qu'elles occasionneraient. On pourrait se contenter de retraites aux flambeaux.

M. HENAU ne s'opposerait pas à ce que 2 ou 3 Musiques Militaires se produisent à Lille. Leur nourriture pourrait être prise en charge par quelques Comités de Commerçants. Pour le logement, il y aurait lieu de prendre contact avec l'armée.

M. VAN WOLPUT ne voit pas d'inconvénient majeur à ce que soient donnés quelques concerts à entrées payantes, mais il ne pense pas que ce soit d'un grand rapport.

M. HENAU est absolument contre l'idée de concerts où le Public ne serait pas admis gratuitement.

M. LOURDEL précise que cette suggestion a été finalement abandonnée. Il ajoute qu'il n'a pas voulu s'engager avant de savoir de quel crédit il pourrait disposer pour l'ensemble des Fêtes de la Pentecôte. Il espère pouvoir obtenir un crédit suffisant lui permettant de reprendre, avec la même ampleur, ce qui se faisait avant guerre.

En 1931 il y eût 89 Sociétés et pour le seul chapitre des primes versées la dépense était de 80.000 frs, soit près de 3.000.000 de notre monnaie actuelle.

Le débat reprend sur la question des Musiques Militaires.

M. LOURDEL constate que la Commission semble préférer s'en tenir à la venue de sociétés musicales de la Région, ce qu'il regrette beaucoup pour sa part.

M. VAN WOLPUT déclare qu'il est entièrement d'accord avec M. RAMETTE.

M. HENAU pense que la venue à Lille de 2 ou 3 Musiques Militaires n'obérerait pas trop les finances. Ses collègues sont-ils d'accord ?

M. VAN WOLPUT estime qu'il est difficile de répondre dès maintenant; il est nécessaire de connaître le montant approximatif de la dépense. En ce qui concerne l'aide demandée près des commerçants le résultat sera probablement négatif. Il propose que les Membres de la Commission des Fêtes soient invités à assister à la réunion des Présidents de Comités.

M. LOURDEL en vient alors aux Festivités du Lundi de la Pentecôte, c'est-à-dire au cortège des Géants. Il a écrit à 80 Communes de France et de Belgique qui possèdent des Géants.

M. RAMETTE demande si la Ville d'ANICHE, où se trouve le Géant Kopierre, a été consultée.

M. LOURDEL écrit à ANICHE. Il ignorait l'existence de ce Géant.

M. BROUX voudrait savoir ce qui a été proposé comme dédommagement aux communes sollicitées.

M. LOURDEL précise que la Ville de Lille s'est offerte à régler tous les frais de déplacement.

M. BROUX craint que ce soit insuffisant. Il pense qu'il aurait fallu allouer des primes.

M. LOURDEL estime que cela nous mènerait beaucoup trop loin.

M. RANETTE demande quelles sont les Villes qui ont fourni leur accord.

M. LOURDEL cite les communes qui ont répondu favorablement. Elles sont au nombre d'une bonne trentaine représentant, à l'heure actuelle, la venue à Lille de 52 Géants.

M. LOURDEL fait remarquer que certaines communes Françaises demandent des prix trop élevés, par exemple MALO les BAINS réclame 210.000 Frs pour un seul géant, par contre, HAUBEUGEse contente de 60.000 Frs.

La Ville de MALO les BAINS sera priée de réviser ses prix.

Sur une demande de M. RANETTE, M. LOURDEL cite les Villes qui ont répondu négativement, et notamment, CASSEL, DOUAI, ARRAS, BRUXELLES, MALINES, LIEGE.

M. le Président signale qu'il a reçu, par l'intermédiaire de M. le Bourgmestre de MOUSCRON, une liste de sociétés carnavalesques.

La Commission retient les trois groupes signalés comme étant les meilleurs, notamment les "illes de la Louvière".

La dépense totale s'élèvera, pour ces trois groupes, à 30.000 Francs belges.

M. LOURDEL expose son intention de corser le cortège des Géants en y incorporant des sociétés folkloriques. La Fédération des Provinces Françaises accepte de prêter son concours en fournissant une quinzaine de groupes provinciaux pour la participation desquels elle demande, en raison du prix élevé des costumes, une indemnité forfaitaire de 1.000.000 Frs.

La Commission, considérant qu'il s'agit de sociétés lilloises, accueille favorablement cette proposition sous les réserves exprimées par M. VAN WOLPUT,

1° - que la Fédération précise l'importance numérique de chaque groupe costumé.

2° - que cet effectif soit contrôlé lors de la mise en place du cortège.

M. BROUX revient sur la question des Musiques Militaires pour exprimer le souhait que si ce projet devait se réaliser, la Ville devrait accepter de prendre en charge les repas des musiciens.

M. VAN WOLPUT est du même avis, mais maintient sa position contre cette manifestation à caractère militaire.

M. LOURDEL maintient sa position première, estimant que ces musiques militaires, de valeur exceptionnelle (la musique des Guides et autres formations internationales) attireront la grande foule à Lille et préluderont de façon spectaculaire nos festivités de la Pentecôte.

Avant de lever la séance, M. LOURDEL signale qu'il faudra prévoir, pour l'ensemble de celles-ci, un crédit "Publicité" de l'ordre de un million et demi environ.

VU :

Le Président

Alain LOURDEL

Le Secrétaire

G. LAVA

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la Réunion du 23 Avril 1956

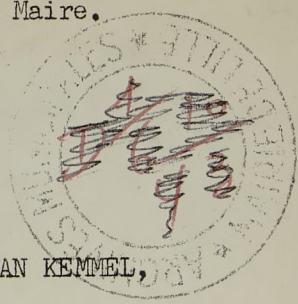
126/30

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 23 Avril 1956 à 17 heures, sous la présidence de M. Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL et BROUX, Adjoint au Maire
M. HENAUX, Conseiller Municipal

Excusés : M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire
Maître MARTINACHE, Conseiller Municipal

Absents : M. BERTRAND, Adjoint au Maire
MM. GHYS, HAMY, DUTERNE, MANGUINE, RAMETTE, VAN KEMMEL,
Conseillers Municipaux



Secrétaire de Séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

Dès l'ouverture de la séance, M. HENAUX confirme le souhait qu'il a exprimé à Monsieur le Maire, tendant à ce que la subvention qui doit être allouée à la Fédération des Provinces Françaises, pour sa participation au cortège de la Pentecôte, soit répartie de manière équitable, c'est-à-dire, en tenant compte :

- 1^o - du nombre de participants costumés
- 2^o - de l'éloignement des Sociétés Régionalistes présentes.

M. LOURDEL se déclare entièrement d'accord avec M. HENAUX. Il procède ensuite à un exposé des festivités prévues à la Pentecôte.

Festival de Musiques Militaires

Le coût de cette manifestation s'avère beaucoup moins élevé que prévu ; il ne doit pas dépasser 2 Millions.

La présence des Musiques ci-après est assurée :

- Musique Américaine de l'Armée de l'Air
- Musique Anglaise des "Royal Lanciers"
- Musique Canadienne de l'Armée de l'Air
- Musique des Guides de Belgique
- Musique de la Garde Grand Ducale du Luxembourg
- Musique de l'Armée de l'air Française
- Musique du 5ème Régiment du Génie
- Musique du 43ème Bataillon d'Infanterie
- Fanfare du 1er Bataillon de Chasseurs à pied
- Fanfare du 8ème Bataillon de Chasseurs à pied

Toutes ces Musiques, sauf celle des Guides qui arrivera le Dimanche matin, seront accueillies en gare de Lille, le Samedi entre 16 et 17 heures et se rendront dans les quartiers assurant leur hébergement.

Dans la soirée, elles partiront, en retraite aux flambeaux, pour se réunir, peu avant 22 heures 30, Place de la République, à l'issue du Concert artistique que la Musique de l'Air donnera sur cette place de 20 heures 45 à 22 heures 15.

A 22 heures 30, chaque formation fera entendre son hymne national pendant que seront hissées les couleurs de la Nation qu'elle représente, puis l'ensemble des Musiques interprétera la Marseillaise sous la direction du Chef de la Musique de l'Air.

Au sujet des retraites aux flambeaux, M. BROUX estime que les quartiers n'ayant pas la possibilité matérielle ou financière d'héberger des musiciens ne doivent pas être négligés. La Commission se range à cet avis et fait siennes les propositions suivantes pour ces quartiers déshérités :

FIVES - une fanfare de Chasseurs à Pied, partant de la rue Pierre Legrand passerait par le Pont Supérieur, la rue Georges Lefebvre, la rue Paul Duez, la rue Gustave Delory et la rue du Molinel.

SAINT-MAURICE - La deuxième fanfare de Chasseurs à Pied partirait du Dieu de Marcq et emprunterait les rues de la Louvière et Saint-Gabriel, la Place Madeleine Caulier, les rues Eugène Jacquet, du Faubourg de Roubaix, des Ponts de Comines, Faidherbe, Neuve, de Béthune.

VIEUX-LILLE - Une retraite aux flambeaux se formerait rue du Rempart et parcourrait les rues Saint-André, de la Collégiale, de la Monnaie, des Chats Bossus, de la Grande Chaussée, de la Bourse, la Place du Général de Gaulle, la Place Rihour, les rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Pierre Dupont, Georges Martens.

Rue du Faubourg de Douai - Départ de la Musique rue Abélard.

BOIS BLANCS - Une formation, celle du 43ème B.I. si possible, partirait de la rue Surcouf.

Par ailleurs, M. HENNAUX demande que M. CIBIE s'intéresse à la rue du Faubourg des Postes.

Pour le Dimanche 20 Mai, la Commission retient les dispositions ci-après :

Des concerts auront lieu à 11 heures, Place du Général de Gaulle et Place de la République et, de 15 à 16 heures 15, la Musique des Guides donnera un concert Place de la République, pendant que les autres Musiques militaires se produiront dans les quartiers de la Ville.

A 16 heures 15, plusieurs milliers de "P'tits Quinquins" participant au concours de ballonnets, partiront, précédés d'une Musique et d'un Géant, du Jardin d'Enfants de la Citadelle, du Square Henri Ghesquière et du Boulevard J.B. Lebas pour se réunir Place de la République où aura lieu, à 16 heures 30, le lâcher des ballonnets.

A 16 heures 30, les Musiques Militaires quittent le quartier qui leur a été affecté et se regroupent Place de la République pour se rendre, en défilé, Place de la Gare, par le Boulevard de la Liberté, la rue Nationale, la Place du Général de Gaulle, la rue Faidherbe.

A 21 heures, Place de la République, les Artistes des Théâtres Municipaux interpréteront "Chansons de Paris".

Le Lundi 21 Mai, un cortège, qui réunira plus de 100 Géants, de Belgique, du Nord de la France et même de Hollande, quittera l'enceinte de la Foire Commerciale vers 14 Heures 30 ou 15 Heures.

Considérant qu'il convient, d'une part, d'utiliser les grandes avenues où les trottoirs sont très larges, d'autre part, de satisfaire, dans la mesure du possible, le plus de quartiers,

la Commission propose de fixer comme suit l'itinéraire du cortège :

Boulevard Louis XIV - Allée Centrale du Bd J.B. Lebas - rue d'Arras - rue de Wazemmes - Place des Quatre Chemins - rue des Postes - Place Sébastopol - rue de Solférino - rue Gambetta - Place de la République (Allée Centrale) Tribune Officielle placée au pied de la Statue Faidherbe - Boulevard de la Liberté - rue Nationale - Place du Général de Gaulle - rue des Manneliers - rue Faidherbe - Place de la Gare - rue du Molinel - rue des Augustins - rue Saint-Sauveur - rue Frédéric Mottez - Boulevard Louis XIV - Foire Commerciale.

Enfin, pour clôturer toutes ces manifestations, un ensemble de 450 Musiciens placés sous la direction de M. PELLEMEULLE, donnera une audition, à 20 heures 30, Place de la République.

M. BROUX insiste pour que Jeanne Maillotte participe au cortège de Lundi, considérant que son habillement ne coûtera pas plus de 50.000 Francs.

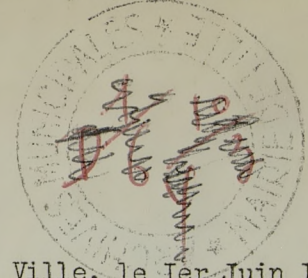
M. LOURDEL étudiera la question.

Séance levée à 18 Heures 45.

Le Secrétaire,
Gérard LAVA.

Le Président,
Alain LOURDEL

106/30



COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 1er Juin 1956

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 1er Juin 1956, à 17 heures, sous la Présidence de M. Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, BERTRAND et BROUX, Adjoint au Maire
MM. HAMY, HENNAUX et VAN KEMMEL, Conseillers Municipaux

Excusés : M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire
M. GHYS, Conseiller Municipal

Absents : M. MARTINACHE, MM. DUTERNE, MANGUINE et RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

FETES DE LA PENTECOTE -

Sur proposition de M. HENNAUX, les Membres de la Commission félicitent les Agents municipaux, et notamment ceux du Service des Fêtes, qui ont contribué à la réussite totale des Festivités de la Pentecôte, par un travail considérable. M. BROUX et lui-même ont apporté l'appui de leur présence active et tous deux ont pu ainsi apprécier les efforts accomplis.

M. LOURDEL, au nom de l'Administration municipale, joint ses félicitations à celles de ses collègues.

FETES COMMUNALES DES 10 ET 11 JUIN - FETE NATIONALE DU 14 JUILLET -

M. LOURDEL présente tout d'abord le programme des Fêtes Communales.

M. HENNAUX estime que le rappel des disponibles affecte de nombreuses familles lilloises et qu'il y aurait lieu, de ce fait, de supprimer certaines réjouissances populaires comme les bals, ainsi que le feu d'artifice du 14 Juillet.

M. LOURDEL a appris que le Conseil Municipal de la Ville de PARIS allait être saisi d'une proposition tendant à remplacer le feu d'artifice par l'envoi d'un colis aux rappelés. D'autre part, la Ville de METZ supprime tous les bals populaires du 14 Juillet.

M. BROUX, considérant qu'il n'est pas opportun de priver la population de toutes distractions, accepterait de renoncer aux bals mais propose de maintenir le feu d'artifice prévu cette année sur le Pont-Neuf.

L'économie ainsi réalisée pourrait être consacrée à la confection de colis.

M. LOURDEL pense, comme M. HENNAUX, que la Municipalité se doit de marquer sa solidarité à l'égard des familles éprouvées. En ce qui le concerne, il serait d'avis d'abandonner uniquement le feu d'artifice.

M. BERTRAND désire concilier les festivités et l'aide aux militaires. Le maintien du feu d'artifice lui paraît plus indiqué car il s'agit d'un spectacle qui intéresse également les enfants.

Finalement, la Commission propose :

- 1^o - La suppression des bals populaires prévus à l'occasion des Fêtes de Lille et du 14 Juillet
- 2^o - Le maintien du feu d'artifice du 14 Juillet
- 3^o - L'envoi d'un colis aux Lillois rappelés en Afrique du Nord.

En conséquence, le programme de ces fêtes est établi comme suit :

..../

A - FETES COMMUNALES

Dimanche 10 Juin

de 14 à 18 heures - Jeux de bouchon : Chemin des Vachers - Angle des rues d'Avesnes et de Lamartine - Angle rue des Stations et Place de l'Arbonnoise - Rue de Rivoli (face au 127)

Jeu de beignau : 7, rue des Sarrazins

Tir à l'arc au bersault : 120 rue d'Esquermes
13, rue de Mulhouse

Tir à l'arc à la perche : Café de la Perche, 2 bis rue du Fg. de Roubaix

à 15 heures - Bassin du Grand Carré : Concours de pêche à la ligne
Rue de Flers : Bascule hydraulique

16 heures 30 - Place de la Nouvelle Aventure : Exhibition de chiens de défense par le Bouvier-Club Lillois

Lundi 11 Juin

de 14 à 18 heures - Jeux de bouchon : Rue de la Plaine - Avenue de Dunkerque (face au 19) Angle des Rues Boissy d'Anglas et Vergniaud - Rue La Fontaine, face au Jardin

Jeu de beignau : 7, rue des Sarrazins

de 9 à 15 heures - Tir à l'arc au bersault : 120 rue d'Esquermes et 13 rue de Mulhouse

de 15 à 19 heures - Tir à l'arc à la perche : 2 bis rue du Fg. de Roubaix

A partir de 15 heures - Concours de boules ferrées (emplacements à désigner)

15 heures - Quai de la Haute Deûle - Joutes sur l'eau

15 heures - Jeux populaires du Bataillon de Sapeurs-Pompiers

16 heures 30 - Concert Place Michelet par la Musique du Centre et la Chorale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre

17 heures - Rue du Fg. d'Arras, angle de la rue Ferrer -
Départ du Grand Prix Georges Nicolle, épreuve cycliste subventionnée par la Ville. Arrivée prévue vers 19 heures 15 rue de Thumesnil, face au n° 70.

18 heures 30 - Façade de l'Esplanade - Concert par la Fanfare de trompettes les "P'tits Quinquins" suivi de la distribution générale des prix aux Sociétés ayant participé aux jeux populaires.

B - FETE NATIONALE DU 14 JUILLET -

Vendredi 13 Juillet - Retraite aux flambeaux organisée par l'Autorité Militaire.

Samedi 14 Juillet

9 heures - Grand Hall de l'Hôtel de Ville -
Remise des primes et récompenses de mérite et de dévouement attribués par la Ville et le Bureau d'Aide Sociale. La Ville alloue habituellement une somme de mille francs à chacun des 500 bénéficiaires désignés par cet organisme.

15 heures - Gala patoisant organisé avec le concours des chansonniers du Caveau Lillois. Cette manifestation se déroulera vraisemblablement Salle Roger Salengro, les Théâtres Municipaux étant indisponibles pour cause de travaux.

16 heures - Jardin Vauban - Concert par l'Harmonie Municipale

22 heures - Grand feu d'artifice sur le Pont Neuf.

QUESTIONS DIVERSES

L'Harmonie de la Société des Carrières de Porphyre de QUENAST (Belgique) a offert de donner un concert à Lille le 1er Juillet prochain.

M. LOURDEL propose de faire exécuter cette audition dans le Quartier de Fives qui n'a guère été favorisé à la Pentecôte.

Avis favorable.

Au sujet des concerts en plein air, le Chef du Service des Fêtes signale que le kiosque couvert du jardin Vauban est hors d'usage et ne peut être réparé. La Commission émet le vœu que la Ville puisse disposer rapidement d'un kiosque démontable susceptible d'être installé dans les différents quartiers de notre Cité.

M. BROUX demande que la Ville fournisse du tissu pour équiper les membres de la Société de bascule hydraulique de Saint-Sauveur actuellement en voie de reconstitution.

Par ailleurs, les commerçants de Saint-Sauveur se chargeraient d'habiller Jeanne Maillote si l'atelier de Décors ou le Service des Travaux en Régie pouvaient restaurer la carcasse retrouvée en mauvais état au Magasin Brûlé.

Le Service de la Voie Publique transmet, avec avis favorable, une requête de M. LEMAIRE, 7 rue de Solférino à Lille, tendant à ce que la Foire-Attractions d'Août-Septembre se tienne uniquement sur le Champ de Mars de manière à dégager entièrement l'Avenue Cuvier et l'Allée des Marronniers pendant la durée de cette manifestation.

Le Service des Fêtes n'ayant pas la possibilité de procurer un autre emplacement aux quelques 60 forains visés par une telle mesure, le rétablissement de la circulation des véhicules dans les voies précitées constituerait une source d'accidents.

Dans ces conditions, la Commission ne voit pas la possibilité de réserver une suite favorable à la demande de M. LEMAIRE.

Avant de lever la séance, M. LOURDEL tient à donner quelques précisions sur les prochaines Florales Internationales de Lille.

Le calendrier des manifestations florales internationales prévoit :

1956 - NANTES et CASSEL (Allemagne)
1957 - COLOGNE
1958 - LILLE et BRUXELLES
1959 - PARIS et VIENNE
1960 - GAND

En ce qui concerne LILLE, la Foire Commerciale ayant lieu du 19 Avril au 4 Mai 1958, les Florales Lilloises devront se dérouler du 22 Mai au 2 Juin de la même année, les Fêtes de Pentecôte étant comprises dans ces journées.

Du 22 Mai au 2 Juin 1958, LILLE sera le lieu de rassemblement de tous les plus beaux spécimens de la flore des serres et des jardins d'Europe. Pour assurer le succès de cette manifestation, il faut prévoir une campagne de propagande efficace (affiches, dépliants, cartes-postales, tracts, etc...) en même temps que seront utilisés les autres moyens de diffusion : presse, radio, télévision, voire cinéma.

Dès à présent, il convient de prendre contact avec :

Le Ministère de l'Agriculture
La Société Nationale d'Horticulture de France
La Fédération Internationale des Producteurs de l'Horticulture
Le Comité des Florales Gantoises
Les producteurs Hollandais, Suisses, Italiens, Allemands, etc..
L'exposition internationale de Bruxelles
La Loterie Nationale pour le tirage d'une tranche spéciale
Les P.T.T. pour l'émission d'un timbre
Les divers Groupements susceptibles d'apporter leur concours.

Il est également indispensable d'obtenir la précieuse collaboration de la Direction générale du Tourisme, de la Fédération Internationale des Agences de voyage, de la S.N.C.F., des Syndicats d'Initiative, des Transporteurs routiers, des Hôteliers et restaurateurs, des Automobile-Club, etc...

La mise au point de l'ensemble du programme, exposition florale et festivités, nécessitera l'ouverture d'un crédit au Budget supplémentaire de 1956 et M. LOURDEL se propose de voir M. COQUART à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.

Le Secrétaire,

G. LAVA

Le Président,

Alain LOURDEL.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

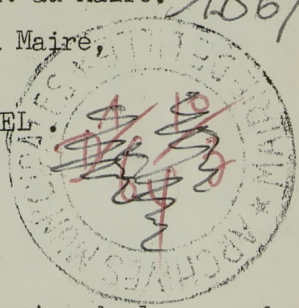
Procès-verbal de la réunion du 1er Octobre 1956

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 1er Octobre 1956, à 16 heures 30, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire. 106/30

Etaient présents : M.M. LOURDEL et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,
M. HENAU, Conseiller Municipal .

Excusés : M.M. BROUX, HAMY, MANGUINE, RAMETTE et VAN KEMMEL .

Secrétaire de séance : M. LAVA, Chef du service des Fêtes .



FETES DE LA PENTECOTE -

M. LOURDEL demande que la Commission se prononce sur le principe de la reconduction chaque année, et notamment en 1957, de festivités importantes à l'occasion de la Pentecôte .

La Commission considérant 1° - le succès des dernières festivités et l'afflux considérable de visiteurs venus à Lille pour assister au festival de Musiques Militaires et au Cortège des Géants, 2° - que les enquêtes personnelles effectuées par M.M. VAN WOLPUT, BROUX et HENAU permettent d'assurer que la population lilloise serait déçue si ces réjouissances étaient abandonnées, émet l'avis de proposer à l'Administration Municipale d'inscrire au budget le même crédit pour 1957, soit II millions.

Au sujet de ces fêtes, elle suggère l'élection de " Misses " dans les différents quartiers de la Ville, l'organisation d'un cortège carnavalesque, par exemple, dans lequel figurerait une importante représentation des Sociétés Locales .

M. VAN WOLPUT estime qu'il serait intéressant de connaître le crédit alloué avant guerre pour les Fêtes de Pentecôte.

M. LOURDEL donne lecture d'une lettre de M. l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris faisant connaître que l'Etat-Major de l'Armée Luxembourgeoise abandonne, au profit d'une oeuvre de bienfaisance, le cachet de 50.000 francs qui devait être alloué à la Musique de la Garde Grand-Ducale pour sa participation au festival qui a eu lieu en Mai dernier. La Commission est d'avis de verser cette somme au Bureau d'Aide Sociale.

FETES DE SECTEUR -

Le Comité du Vieux-Lille, qui devait bénéficier l'an prochain, de la subvention annuelle de 600.000 francs pour sa fête de secteur, n'existant plus, la Commission décide de confier au suivant, le secteur Saint-Sauveur-Centre et St. Etienne, le soin d'organiser ces festivités, aux fêtes de Lille, les Dimanche 30 Juin et Lundi 1er Juillet.

La Commission charge son président de réunir prochainement, pour étudier cette question, les responsables des différents comités de rues ou de quartiers intéressés.

M. VAN WOLPUT, de son côté, fera établir un plan délimitant exactement le secteur Saint-Sauveur-Centre et St. Etienne.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA VILLE .

A la demande de l'Administration Municipale, la Commission est appelée à émettre un avis sur les modalités d'attribution de la Médaille d'Honneur de la Ville à laquelle il conviendrait de redonner son véritable caractère de distinction officielle.

M. LOURDEL donne lecture d'un projet de règlement qui a été établi par le service des Fêtes :

Article I - La médaille de la Ville est frappée en deux formats comportant chacun trois types : Bronze - Argent - Vermeil .

.....

Article 2 - Cette médaille ne peut être accordée, en principe, qu'aux Citoyens Lillois qui se sont distingués dans le domaine social, culturel et artistique, ou se sont signalés par un acte de courage.

Article 3.- Les membres de groupements dont l'action, au sein de la collectivité, présente un intérêt certain, peuvent également obtenir la médaille de la Ville dans les conditions ci-après :

15 ans d'activité -	médaille bronze	petit module
20 ans d'activité -	"	" grand module
25 ans d'activité -	"	argent petit module
30 ans d'activité -	"	" grand module
35 ans d'activité -	"	vermeil petit module
40 ans d'activité -	"	" grand module

Article 4.-Le Maire a toujours la faculté de décerner la distinction qui convient pour récompenser des mérites particuliers ou honorer des visiteurs de marque.

Article 5.-Des plaquettes en bronze ou argent récompenseront les lauréats des compétitions sportives ou de manifestations locales diverses .

Après avoir précisé que les Villes de Roubaix et de Tourcoing n'ont pas réglementé l'attribution de leur médaille d'Honneur, M.LOURDEL fait connaître le prix de celle de la Ville de Lille :

Bronze petit module	450	Francs	écrin	compris
" grand module	880	"	"	"
Argent petit module	530	"	"	"
" grand module	1.020	"	"	"
Vermeil petit module	860	"	"	"
" grand module	1.470	"	"	"

La Commission estime qu'il y a lieu de laisser M.le Maire et l'Administration seuls juges en la matière étant donné la diversité des cas qui peuvent se présenter et dont il serait malaisé de dresser une nomenclature exacte.

M. VAN WOLFPUT suggère, en outre, de prévoir une médaille, une plaquette ou une breloque spéciale pour les manifestations sportives, les Fêtes Communales, les Fêtes de Pentecôte et les Fêtes commémoratives .

GRANDE FOIRE-ATTRACTIONS DE LILLE -

M.VAN WOLFPUT considère qu'un parking devrait être aménagé derrière le cirque Rancy et qu'il y aurait intérêt à faire étudier, dès que possible, les conditions dans lesquelles ce parking pourrait être éclairé et gardé.

D'autre part, il a eu connaissance des difficultés provoquées par l'enlèvement des ordures et immondices et de l'insuffisance des installations d'aisance mises à la disposition du public.

Il propose donc de faire effectuer des travaux pour l'écoulement des immondices et que l'infrastructure des installations soit préparée assez rapidement pour recevoir les baraques démontables, celles-ci ne devant pas rester sur les lieux en dehors des périodes de foire.

La Commission demande que ces diverses propositions soient mises à l'étude.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15 .

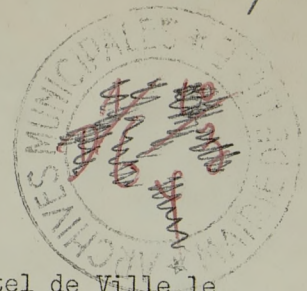
Le Secrétaire,
signé: G.LAVA .

Le Président,
signé; Alain LOURDEL.

106/30

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal
de la réunion du 20 Novembre 1956



La Commission municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 20 Novembre 1956, à 17 heures, sous la présidence de M. Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, BROUX et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire
M. HAMY, Maître MARTINACHE et M. VAN KEMMEL, Conseillers municipaux.

Excusés : MM. BERTRAND, DUTERNE, GHYS, HENNAUX, MANGUINE, RAMETTE

Secrétaire de Séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

Foire-Attractions d'Hiver

M. LOURDEL donne lecture d'une lettre par laquelle M. TERME, Vice-Président du Syndicat National des Industriels Forains, sollicite le rétablissement de la Foire d'Hiver, Place de la République, aux conditions suivantes:

- 1^o - suppression des pick-up et de tous appareils sonores
- 2^o - remise du matériel roulant, voitures d'habitation et de matériel sur le Bd.J.B. Lebas
- 3^o - remboursement intégral de tous les dommages occasionnés dans les jardins.

M. LOURDEL rappelle que cette foire a été transférée Bd. J.B. Lebas en 1950, pour permettre l'aménagement actuel de la Place de la République.

La Commission, estimant qu'aucune installation, quelle qu'en soit la nature, ne doit être autorisée Place de la République, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, rejette la requête présentée par le Syndicat National des Industriels Forains.

S'agissant des Foires et Kermesses foraines, M. VAN WOLPUT invite le Service des Fêtes à prendre toutes dispositions utiles pour interdire:

- 1^o - l'usage abusif des appareils sonores qui, très souvent, troublent le repos des riverains
- 2^o - le stationnement, sur les Champs de Foire, des voitures de nomades et, en général, de tout véhicule n'appartenant pas aux Industriels Forains régulièrement installés.

M. BROUX, appuyé par M. VAN WOLPUT, demande également que les trottoirs ne soient plus obstrués par des voitures d'habitation ou de matériel, comme cela s'est produit dernièrement rue St Sauveur, et que l'usage des pick-up soit interdit après 22 heures.

La Commission approuve toutes ces mesures.

Fêtes de Quartiers

La Commission est appelée à examiner une suggestion de M. l'Adjoint ROUSSEAUX tendant à donner la possibilité aux petits quartiers, extra-muros, d'organiser des fêtes restreintes.

Après avoir entendu un exposé du Chef du Service des Fêtes sur la répartition des subventions allouées par la Ville, la Commission constate que certains quartiers sont effectivement défavorisés, mais que cela tient à l'inactivité ou à l'absence de Comités de Fêtes. Par exemple, le Secteur du Vieux-Lille et celui de Vauban - Bois Blancs ne manifestent plus aucune vitalité.

M. BROUX fait observer que le quartier des 400 maisons devrait être représenté au sein du Comité de Secteur de Moulins-Lille qui fonctionne normalement et auquel il est rattaché.

..../

La Commission considère que si un Comité de Fêtes était créé dans ce Groupe des 400 Maisons, l'éventualité d'une aide de la Ville pourrait être examinée favorablement.

D'autre part, les groupements appartenant aux Secteurs présentement en sommeil devront faire connaître s'ils ont l'intention de reprendre leur activité.

Fêtes de Pentecôte

M. LOURDEL informe l'assemblée que M. le Maire n'est pas d'avis de renouveler chaque année, à la Pentecôte, des festivités exigeant un effort financier aussi considérable qu'en Mai dernier et souhaite que la Commission procède à une nouvelle étude de la question.

M. LOURDEL verrait très bien, quant à lui, la mise sur pied d'un concours de chant, animé dans chaque quartier par des vedettes de la chanson, et corsé par une élection de " Miss Lille ".

MM. BROUX et VAN WOLPUT, doutant du succès d'une manifestation de ce genre, confirment leur désir de voir maintenir, tous les ans, les traditionnelles fêtes populaires, carnaval d'été et concours de chars, même s'il est nécessaire de réduire les frais, et leur donner une importance particulière tous les deux ans. La population lilloise reprendrait ainsi l'habitude de ne pas quitter Lille à cette époque de l'année et les Villes voisines pourraient établir leur calendrier des fêtes en conséquence.

Finalement, la Commission adopte ces propositions qu'elle charge son Président de soumettre à M. le Maire.

Questions diverses

M. LOURDEL fait connaître qu'il a été informé par M. VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol, de la venue à Lille de M. Jean NOHAIN qui présentera, les 1er, 2 et 3 Décembre, l'Opérette " Plume au Vent ".

A cette occasion, M. VANDERDONCKT envisage d'organiser, au cours des représentations, l'élection d'une " Ingénue Lilloise ". Ce concours serait doté de 50.000 Frs de prix offerts par la Ville.

La Commission estime que cette compétition paraît revêtir un caractère publicitaire, mais lui accorde, néanmoins, un préjugé favorable du fait qu'elle doit se dérouler dans un Théâtre Municipal.

M. VAN WOLPUT signale que pour pallier l'insuffisance des installations sanitaires de la Foire Attractions, il a chargé le Service de la Voie Publique d'établir un projet d'aménagement, sur le Champ de Mars, de fosses d'aisances sur lesquelles des chalets démontables pourront être installés. Le Chef du Service des Fêtes sera consulté sur le choix des emplacements.

Il a également l'intention de faire procéder à l'électrification de l'Avenue du 43è R.I. pour la mise en service, pendant la durée de la Foire, d'un parking situé derrière le cirque RANCY et qui sera signalé par des flèches indicatrices.

La Commission approuve entièrement ces projets et souhaite qu'ils puissent être réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Secrétaire,
Gérard LAVA

Le Président,
Alain LOURDEL

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 1er Février 1957



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 1er Février 1957 à 17 heures, sous la présidence de M. Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, BERTRAND, BROUX, et VAN WOLPUT, Adjoints au Maire, MM. HAMY, HENAUX, Me MARTINACHE, M. VAN KEMMEL, Conseillers Municipaux;

Excusés : MM. DUTERNE, GHYS, MANGUINE et RAMETTE.

Secrétaire de séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

Fêtes de Pentecôte

M. LOURDEL fait connaître que Monsieur le Maire juge que des avis émis par les membres de la Commission, au sujet des fêtes de Pentecôte 1957, doit se dégager une majorité qui sera à la base d'un rapport à l'Administration municipale.

Partant du principe qu'il faut, cette année, penser tout particulièrement aux quartiers deshérités, M. LOURDEL présente divers projets élaborés dans cet esprit.

Le premier consiste à organiser, dans chaque quartier, le samedi et le dimanche, un festival de musiques régionales ou étrangères. Il est possible de prévoir également un grand lâcher de pigeons et des concerts de carillon, en divers points de la Ville, à l'aide de disques enregistrés par Me LANNOY de St AMAND.

Le second, établi par M. VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol, tend à mettre sur pied, le lundi, un concours de chant dont les éliminatoires auraient lieu dans les différents quartiers de la Ville avec la participation de deux grandes vedettes de la chanson. La finale se déroulerait le soir, Place de la République, un spectacle de danses, par le corps de ballet des théâtres municipaux, compléterait le programme de cette soirée.

Enfin, M. LOURDEL suggère de faire venir de belles sociétés musicales et folkloriques de LEEDS et de LIEGE, ce qui constituerait en quelque sorte un prélude au jumelage de la Ville de LILLE avec ces deux Cités.

M. HENAUX estime qu'il faut profiter de l'afflux des visiteurs aux festivités de Pentecôte pour faire connaître le renouveau du Théâtre Sébastopol en y donnant une séance populaire à tarif extrêmement réduit. Il souhaite, en outre, pour les enfants, une féerie genre "Blanche Neige et les sept nains".

M. BERTRAND verrait plutôt cette séance dans le Palais des sports de la Foire Commerciale où elle obtiendrait un plus grand succès.

M. VAN WOLPUT considère que l'idée de M. HENAUX est bonne mais il se déclare hostile à toute perception de droits d'entrée. Par ailleurs, il sera nécessaire de réserver des places pour les vieillards.

En ce qui concerne les musiques, MM. BERTRAND et VAN WOLPUT sont d'accord pour inviter des sociétés venant de l'extérieur qui amènent toujours du monde avec elles.

M. BROUX tient à ce que toutes les festivités se déroulent en plein air et persiste à penser qu'il serait préférable d'en revenir au carnaval d'été avec démonstrations et départs dans chaque quartier.

M. LOURDEL, qui a reçu des propositions de M. SIX, Président du Comité d'organisation des festivals de musiques militaires, informe ses Collègues qu'il a prié ce dernier, ainsi que M. VANDERDONCKT, de se présenter devant la Commission pour y exposer leurs projets de festivités dont le thème devra être tout différent de celui de l'an dernier.

Il donne tout d'abord la parole à M. SIX en lui précisant immédiatement que l'Administration municipale entend organiser, dans les quartiers deshérités, des fêtes à caractère essentiellement populaire, de sorte qu'il ne saurait être question de spectacles payants.

M. SIX objecte que si son Comité avait songé à faire payer un droit d'entrée pour certaines manifestations, c'était uniquement en vue de doter la Ville d'un carillon d'une valeur de 5 millions de francs. Or, il s'avère que ce carillon ne pourrait être installé dans aucun bâtiment municipal. Dans ces conditions, la Commission estime que l'idée doit être abandonnée.

M. SIX procède alors à la lecture du programme dressé par le Comité d'organisation des festivals de musiques étrangères.

Samedi 8 Juin -

Entre 16 et 17 heures - Réception des musiques Place de la Gare et acheminement vers les lieux d'hébergement.

Formations prévues : France -

Musique de la Flotte
Musique de la Gendarmerie mobile DRANCY
Fanfare des Chasseurs à pied
Musique de la Légion.

Etranger -

Musique de l'Air belge
Musique de la Gendarmerie belge
Musique hollandaise
Musique de la Garde Grand-Ducale
Musique de l'Air américaine
Musique italienne
Musique canadienne
Musique portugaise
Musique anglaise

20 heures 30 - Grand Palais de la Foire commerciale -
Présentation des musiques - Auditions - concours de défilé
En 2ème partie, Fantasia par les Spahis ou rétrospective de
l'armée, de Napoléon à nos jours.

vers 24 heures - Retraites aux flambeaux par les musiques regagnant les quartiers qui les hébergent.

Dimanche 9 Juin -

10 heures 15 - Cérémonie au Monument aux Morts
11 heures - Concert place de la République
11 heures 30 - Réception des Chefs de musiques
12 heures 30 - Concert Place du Général de Gaulle
15 heures - Concerts dans les différents quartiers de la Ville
16 heures 45 - Rassemblement des musiques place de la République,
Départ en défilé pour la Gare
20 heures 30 - Concert au Théâtre de l'Opéra par la Musique de la Flotte.

Selon M. SIX, les frais d'organisation s'élèveraient à 2 millions environ, comme l'an dernier.

A son tour, M. VANDERDONCKT présente ses propositions :

A/ Concours de chant avec auditions de deux vedettes de la chanson et participation du corps de ballet des théâtres.

Frais :	2 vedettes	600.000
	Orchestre d'accompagnement	200.000
	Orchestre des danseuses	250.000
	16 danseuses	160.000
	2 danseuses étoiles	50.000
	1 danseur étoile	50.000
	1 chef d'orchestre	50.000
	Sonorisation	200.000
	Prix au concours de chant	200.000
		<u>1.760.000</u>

I.760.000 Frs

B/ 3 représentations des Saltimbanques avec attractions de qualité, données sur podium dans trois quartiers de la Ville, dans la soirée des Vendredi 7, Samedi 8 et Dimanche 9 Juin ...I.500.000

I représentation de Carmen, avec grande mise en scène, artistes de valeur, grand ballet, le lundi

10 juin, Place de la RépubliqueI.000.000

2.500.000 Frs

La Commission, considérant que le concours de chant, maintes fois utilisé par les Comités de fêtes locaux, ne constitue pas une innovation, se rallie à la proposition " B ".

Le projet de festival de musiques régionales ou étrangères sera plus minutieusement étudié et un programme d'ensemble des festivités sera établi de manière que les diverses manifestations ne puissent se contrarier.

La Commission charge son Président de soumettre tous ces projets à M. le Maire et au Conseil d'Administration.

Fête du Travail

En prévision de la Fête du 1er Mai, M. VANDERDONCKT s'offre à organiser :

1° - Une fête en plein air avec grand orchestre et ballets Prix : 950.000 Frs

2° - Deux représentations gratuites de " Ciboulette " au Théâtre Sébastopol, avec distribution de muguet. Prix : I.000.000.-

La Commission, estimant que les spectacles en plein air doivent être réservés pour la Pentecôte, est d'avis de retenir les deux représentations de " Ciboulette ". Une proposition de M. BROUX tendant à faire distribuer les billets par le truchement des Comités de quartier, semble retenir l'attention des membres de la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Le Secrétaire,

Gérard LAVA.

Le Président,

Alain LOURDEL.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES FETES
DU 1er FEVRIER 1957

ADG/30

Procès-verbal de la réunion des responsables des Comités de Fêtes et Unions
de Commerçants, du 15 Février 1957



Présents : M. LOURDEL, Adjoint au Maire, Président de la Commission Municipale
des Fêtes,

M. M. BROUX et VAN WOLPUT, Adjoints au Maire,

M. HAMY, Maître MARTINACHE, M. VAN KEMMEL, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés les Comités ci-après :

Rue Nationale, rue Neuve, rue des Ponts de Comines, rue des Postes, rue de Flandre, rue Saint-Sauveur, rue du Faubourg de Douai, rue de Béthune, rue Léon-Gambetta, Fives, Saint Maurice .

Excusé : M. CHEVALET (Moulins-Lille)

M. LOURDEL, en ouvrant la séance, déclare qu'il a provoqué cette réunion afin de procéder à un échange de vues sur ce qu'il conviendrait d'envisager pour les prochaines fêtes de Pentecôte. Malgré le succès obtenu l'an dernier, un cortège de géants et un festival de musiques militaires ne peuvent être répétés chaque année, mais il importe que ces festivités gardent leur renom et soient dignes de la Ville de Lille, Capitale des Flandres.

Après avoir précisé qu'il ne sollicite aucune aide financière mais simplement des suggestions et, si besoin était, une collaboration active, M. LOURDEL demande l'avis de chacun .

M. TROUVILLE (Rue Nationale) n'a pas d'idée bien précise. Il fera connaître son point de vue par écrit.

M. LUCAS (Rue des Ponts de Comines) s'associera à ce que feront les Comités des rues de Paris et Faidherbe qu'il consultera .

M. CAMUS (Rue Neuve) donne l'assurance d'un appui maximum de ses commettants. Il préconise un grand rassemblement de scootéristes avec gymkhanas dans plusieurs quartiers et défilé en Ville .

M. CIBIE (Rue des Postes) estime qu'il faut maintenir le caractère particulier des traditionnelles festivités de Pentecôte en ne les limitant pas aux quartiers, et suggère un défilé original qui a obtenu un succès considérable à Paris et à Bruxelles : celui de vieilles voitures, de fabrication antérieure à 1910, qui seraient occupées par des jeunes femmes habillées en costumes de l'époque.

M. CIBIE ajoute que si cette idée était retenue il conviendrait de prévoir une publicité intensive, surtout par la télévision qui touche de plus en plus de monde.

Les suggestions de M. M. CAMUS et CIBIE sont approuvées par M. JOUVENET (Rue de Flandre), M. TREFFEL (St. Sauveur) M. LENGAGNE (Rue du Fg. de Douai) M. ROUSSELLE (Rue Léon Gambetta) M. DUGUIOT (Fives).

Cependant, M. JOUVENET regrette les cortèges carnavalesques .

M. PARISIS (St. Maurice) donne également son accord tout en exprimant le désir que des manifestations populaires aient lieu dans les quartiers après le passage des voitures ou des scooters .

.....

M. FLAVIGNY (Rue de Béthune) pense qu'un concours de chars, doté de prix importants offerts par la Ville, créerait une émulation parmi les commerçants.

M. DELANNOY (Rue Gambetta) préférerait, quant à lui, un cortège carnavalesque ou historique avec chars équipés par les quartiers .

Il apparaît, toutefois, que bien des Comités ne disposent pas des ressources suffisantes leur permettant d'affronter, à chances égales, des quartiers privilégiés comme ceux du centre .

M. MASSON (Président de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie) se rallie bien volontiers aux idées modernes mais, considérant que les anciennes ont eu, elles aussi, leur valeur, serait d'accord pour reprendre, tous les ans, le carnaval d'été qui avait l'avantage d'animer tous les quartiers .

M. LOURDEL constate que le défilé de vieilles voitures et de scooters à travers la Ville recueille la grosse majorité des suffrages, puis expose les grandes lignes des projets qu'il soumettra à l'Administration Municipale .

- Concerts Publics par des Musiques Régionales ou Belges
- Concerts de carillon
- Représentations théâtrales en plein air
- Lâchers de Pigeons
- Concours de Chant dans tous les quartiers
- Départs de Sphériques

A l'unanimité, l'assemblée approuve ces projets dont la réalisation lui semble devoir donner satisfaction à tous .

Avant de lever la séance, M. LOURDEL donne la parole à M. VAN WOLPUT qui dit son intention, à l'occasion des fêtes de Pentecôte, d'éclairer de façon spectaculaire le centre de la Ville .

Séance levée à 18 heures 30 .

Le Secrétaire ,

G. LAVA.

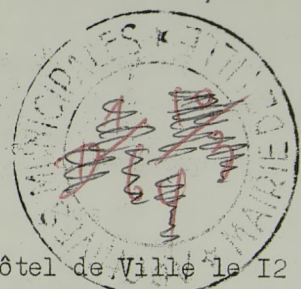
VU: Le Président ,

Alain LOURDEL .

106/30

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal
de la réunion du 12 Avril 1957



La Commission municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 12 Avril 1957, à 17 heures 30, sous la présidence de M. Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. LOURDEL, BROUX et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire.
M. HAMY, Maître MARTINACHE et M. HENNAUX, Conseillers Municipaux.

Excusés : M.M. BERTRAND, DUTERNE, GHYS, MANGUINE, RAMETTE, VAN KEMMEL.

Secrétaire de Séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

Théâtre Populaire des Flandres

M. Cyril ROBICHEZ, Directeur du Théâtre populaire des Flandres, propose de donner 2 représentations de "Georges DANDIN", de Molière, dans la cour de l'Hospice Comtesse, lors des Fêtes de Lille, les Samedi 29 Juin et Dimanche 30 Juin en soirée.

Les frais d'organisation de ces représentations offertes à la population seraient à la charge de la Ville et s'élèveraient à 830.000 francs environ :

Eclairage	50.000 Frs
Décor	275.000 Frs
Orchestre et ballets	155.000 Frs
Cachets	200.000 Frs
Publicité	150.000 Frs

M. LOURDEL pense que ce projet est réalisable si le crédit des Fêtes peut être augmenté d'une somme égale aux dépenses prévues.

Cependant, les avis de la Commission sont très partagés et très réticents quant au succès d'un spectacle de ce genre à l'endroit choisi.

Festival de Musiques Militaires les 22 et 23 Juin 1957.

L'Administration Municipale ayant estimé que, malgré le succès obtenu l'an dernier, la Ville ne pouvait répéter chaque année à la Pentecôte un festival de musiques militaires, le Comité "Nord-Alliés" a décidé de l'organiser cette année les 22 et 23 Juin et sollicite à cet effet :

- 1° - une subvention de 1.000.000 de francs
- 2° - la pose de podiums dans les différents quartiers de la Ville en vue de concerts publics
- 3° - l'installation de projecteurs dans le Grand Palais de la Foire
- 4° - la décoration de la Ville et du Grand Palais

Par lettre en date du 2 Avril, M. GOULARD, Directeur du Service d'Architecture, a fait connaître que M. l'Adjoint BERTRAND donnait son accord uniquement pour la décoration; les nombreuses demandes formulées pour les fêtes de fin d'année scolaire ne permettant pas de donner suite à la demande de matériel.

En outre, il ne peut être question d'aménagements électriques du Grand Palais de la Foire.

Etant donné que cette manifestation présente un caractère bien plus spectaculaire que le Théâtre de M. ROBICHEZ, la Commission serait d'avis d'allouer une somme de

.../...

500.000 francs à "Nord-Alliés". Toutefois, M.M. BROUX et VAN WOLPUT considèrent que la Chambre de Commerce et le Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille", dont les Présidents figurent dans le Comité de patronage du festival de musiques militaires, doivent participer également à son financement.

M.M. LOURDEL, Maître MARTINACHE, M.M. HAMY et HENAU, ne partagent pas ce point de vue, s'appuyant sur le fait que la Commission n'a pas à intervenir dans la formation du Comité en question.

Fêtes de Pentecôte

M. LOURDEL informe ses collègues qu'il a été saisi d'une proposition tendant à inclure une importante séance de music-hall dans le programme des Fêtes de Pentecôte.

Or, le crédit de huit millions affecté à l'organisation de ces festivités est totalement engagé de sorte que pour donner suite à cette proposition il faudrait supprimer l'une des représentations des "Saltimbanques".

La Commission juge qu'il n'y a pas lieu d'apporter une modification au programme des Fêtes de Pentecôte qu'il lui a été soumis dernièrement.

Fête du 1er Mai

M. LOURDEL donne connaissance des manifestations prévues à l'occasion de la Fête du Travail.

- II heures 45 - Hôtel de Ville - remise de diplômes à 353 médaillés du travail.
Chaque médaillé recevra, en outre, un colis comportant deux bouteilles de vin et une boîte de biscuits.
- 15 heures - Course cycliste "Grand Prix Gustave Delory"
Départ et arrivée au Boulevard J.B. Lebas.
- 15 heures - Théâtre Sébastopol - Représentation de l'opérette "Balalaïka" à l'intention des médaillés du travail et de leurs familles.
- 15 heures 30 - Salle des Fêtes de Fives - matinée récréative publique et gratuite.
- 16 heures - Exhibitions de Chiens de Défense :
Place Edith Cavel - Place Nouvelle Aventure - Place Madeleine Caulier.

M. BROUX pense que la date du 1er Mai est mal choisie pour la distribution des diplômes aux médaillés du Travail, étant donné l'absence de moyens de transport. M. LOURDEL se rallie à l'avis de M. BROUX.

Maître MARTINACHE, M.M. HAMY et HENAU estiment que l'expérience a démontré que le manque de transport n'entraînait que très peu de défections et qu'il faut maintenir cette date.

Demande de subvention

La Société colombophile "La Concorde" sollicite un relèvement de la subvention dont elle bénéficie depuis plusieurs années pour l'organisation, aux Fêtes de Lille, d'un concours sur ANGERVILLE. (Seine et Oise) Ce subside, qui s'élevait précédemment à 20.000 Frs, n'a pas été attribué l'an dernier, le Président du Groupement ayant omis de la demander. La Commission, considérant : 1° que tous les colombophiles lillois ont la possibilité de participer au concours prévu, 2° que la somme allouée sera répartie en prix de la Ville de Lille, propose l'octroi d'une subvention de 30.000 Frs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 30.

Le Président,

Alain LOURDEL

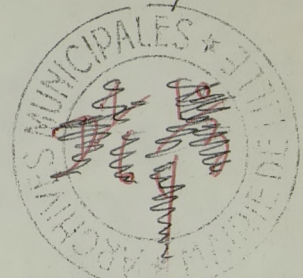
Le Secrétaire,

Gérard LAVA.

AD6/30

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal
de la réunion du 26 Septembre 1957



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 26 Septembre 1957, à 17 heures 30, sous la présidence de M. Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents - MM. LOURDEL et BROUX, Adjoint au Maire
Maître MARTINACHE, MM. HAMY et HENNAUX, Conseillers Municipaux.

Excusés - MM. BERTRAND, DUTERNE, GHYS, MANGUINE, RAMETTE, VAN WOLPUT,
VAN KEMMEL.

Le Président déclare, en ouvrant la séance, que la réunion a surtout pour objet la préparation des Fêtes de Pentecôte 1958.

L'an dernier, un crédit de huit millions a été affecté à ces festivités. La Commission, unanime, estime que ce crédit est nettement insuffisant si nous voulons revoir des fêtes aussi spectaculaires et aussi populaires que celles d'autrefois (Cortèges carnavalesques - Cortèges de Géants - "Corso fleuri" - etc).

Par ailleurs, l'Administration Municipale émettait le voeu, l'an dernier, de ne faire un très **gros** effort aux Fêtes de Pentecôte que tous les deux ans. En 1957 le crédit accordé n'étant que de huit millions, la Commission demande que pour l'an prochain il soit porté à quinze millions.

M. LOURDEL avait pensé à un grand "Corso Fleuri", les fleurs attirant toujours à Lille une foule considérable, mais la mise sur pied d'une manifestation de ce genre ne se conçoit guère sans la participation des horticulteurs belges retenus, l'an prochain, par l'Exposition Internationale de Bruxelles. Cependant, la Hollande ainsi que certaines régions horticolas françaises seraient susceptibles de donner leur appui. De son côté la Ville de Nice pourrait, le cas échéant, apporter son expérience, voire même son concours.

M. BROUX estime, quant à lui, qu'il faut revenir au Carnaval d'Eté, doté de nombreux prix, qui avait autrefois beaucoup de succès, et pour lequel nous pouvons tabler sur la participation des Sociétés Belges. Par ailleurs, il lui paraît indispensable que les groupes partent de différents points de la Ville pour se rassembler, en un lieu donné, en vue d'un grand concours-cortège.

Il serait également partisan d'organiser l'élection d'une Reine de Lille, avec éliminatoires dans chaque quartier, mais ce projet n'est peut-être pas réalisable cette année, car il faut y intéresser les Comités de Commerçants et leur laisser le temps de prendre leurs dispositions. La question est à étudier après avis des responsables de ces Comités.

M. LOURDEL donne ensuite lecture d'une lettre de M. SIX Président du Comité "NORD-ALLIES" qui propose d'inscrire un troisième festival militaire International dans le cadre des Fêtes de la Pentecôte.

Compte tenu du succès indiscutable obtenu, cette année, par ce festival, MM. LOURDEL, HAMY, HENNAUX et Maître MARTINACHE appuient la proposition de M. SIX.

M. BROUX, sans faire au projet une opposition, même de principe, objecte que ce festival aura lieu à Lille pour la troisième fois consécutive et que la Ville sera appelée à en supporter les frais d'organisation.

M. LOURDEL estime que la Ville pourrait participer aux frais d'organisation sous la forme d'une subvention allouée au Comité "NORD-ALLIES". Il ajoute qu'il serait déplorable que ce festival ait lieu 8 ou 15 jours après ou avant les Fêtes de Pentecôte alors qu'il pourrait et devrait en être le prélude.

En définitive, la Commission se prononce à l'unanimité en faveur du Carnaval d'Eté et propose l'ouverture d'un crédit de 15.000.000 pour l'ensemble des Festivités de Pentecôte.

Installation de la Foire Attractions de Pâques -

Les Industriels Forains fréquentant la Foire-Attractions de Pâques, qui se tient durant seize jours sur le Champ de Mars, voudraient s'installer à nouveau sur l'Allée des Marronniers dont ils n'ont pu disposer cette année pour les nécessités de la circulation.

La Commission émet un avis favorable, laissant à la Commission de la Voie Publique le soin de statuer sur cette question.

Demande de subvention -

Le Directeur du "Théâtre de la Mansarde", troupe d'artistes amateurs dont le siège est à Lille, 124 Boulevard Montebello, sollicite une subvention destinée à combler un déficit d'exploitation de 18.000 francs.

Ce Groupement, qui vient d'obtenir un 3ème Prix au Concours National d'Art Dramatique de Vichy, s'offre à prêter gracieusement son concours aux manifestations de bien-faisance organisées par la Ville.

La Commission considère que l'étude de cette demande de subvention est du ressort de la Commission des Beaux-Arts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

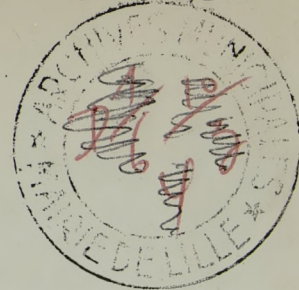
Le Président,
Alain LOURDEL.

Le Secrétaire,
Gérard LAVA.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal
de la réunion du 19 Décembre 1957

---:---:---:---:---:---



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 19 Décembre 1957 à 17 heures, sous la présidence de M. LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. VAN WOLPUT et BROUX, Adjointes au Maire.
M.M. HAMY, HENAU et VANKEEMEL, Conseillers Municipaux.

Excusés - M.M. BERTRAND, DUTERNE, GHYS, MANGUINE, RAMETTE et Maître MARTINACHE.

Fêtes de Pentecôte 1958 -

M. LOURDEL ouvre la séance et passe immédiatement à l'étude du programme des Fêtes de la Pentecôte 1958 auxquelles il a été convenu de donner l'ampleur qui caractérisait autrefois les grandes kermesses populaires.

Après avoir eu un entretien avec M. LE HENAFF, du Comité d'organisation du 3ème Festival International de Musiques Militaires, prévu à Lille du 22 au 25 mai, M. LOURDEL précise que la Ville ne pourrait, en aucun cas intervenir dans une manifestation payante.

M. LE HENAFF compte sur la participation de douze ou même quatorze formations françaises et étrangères, dont peut-être une venant de Pologne, M. LOURDEL pense qu'il faut profiter de la présence à Lille de ces musiques exceptionnelles pour leur demander les prestations suivantes qui motiveront une subvention appréciable de la Ville:

1^o/ le Samedi 24 Mai à 15 heures, dans le Grand Palais de la Foire Commerciale (7.000 places). Matinée de gala offerte en priorité aux Economiquement faibles et aux Vieux Travailleurs.

Le soir, retraites aux flambeaux dans les différents quartiers de la Ville.

2^o/ Participation des musiques militaires aux manifestations gymniques du Dimanche 25 Mai.

3^o/ Concerts en Ville de Lundi matin et participation au grand cortège carnavalesque du Lundi après midi.

M. LOURDEL fait ensuite connaître les propositions qui lui ont été adressées par M.M. ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres et VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol.

Projets de M. ROBICHEZ -

M. LOURDEL donne lecture d'une lettre de M. ROBICHEZ contenant un programme d'ensemble.

A) Manifestations de plein jour : Samedi après-midi et dimanche matin, défilés et auditions des musiques militaires.

Dimanche après-midi : défilé de chars, chaque quartier présentant ^{une statue ou} un Monument de la Ville. Les maquettes de ces chars seraient mises en concours parmi les élèves de l'Ecole des Beaux Arts et les artistes lillois.

B) Manifestations de nuit : Renouveaulement des "Nuits de Flandre" - Samedi soir : 10 à 15 bals répartis dans toute la Ville. Au cours de la nuit, chacun de ces bals serait visité par deux ou trois grandes vedettes populaires .

.../

Dimanche soir : Représentation de "TILL EULENSPIEGEL" par le Théâtre populaire des Flandres. Cette représentation pourrait avoir lieu Salle Roger Salengro, à la Foire Commerciale, ou dans la cour de l'Hospice Comtesse.

Lundi soir : "Musique, Poésie et Danse" avec le concours de l'orchestre, des danseurs et chanteurs des Théâtres municipaux, des comédiens de Radio-Lille, et du Théâtre populaire des Flandres.

Cette soirée se déroulerait dans le cadre de la cour intérieure de la Vieille Bourse et nécessiterait l'enlèvement provisoire de la statue de Napoléon Ier.

Projets de M. VANDERDONCKT -

- A) Représentations de l'Opérette "Le Pays du Sourire" dans des quartiers à désigner.
- B) Représentation de "l'Arlésienne" Place de la République.

La Commission ne retient pas les suggestions de M. ROBICHEZ concernant les bals populaires, des réjouissances de ce genre étant traditionnellement inscrites au programme des fêtes communales et du 14 Juillet qui se déroulent quelques semaines après la Pentecôte. Elle ne retient pas davantage l'idée d'une soirée dans la cour de la Vieille Bourse, l'emplacement prévu ne pouvant contenir qu'un public restreint.

Par ailleurs, la représentation de "l'Arlésienne" qui figure dans le projet de M. VANDERDONCKT lui paraît moins susceptible de recueillir la faveur du public que "Le Pays du Sourire".

Au sujet du grand cortège carnavalesque du Lundi, M. LOURDEL met l'accent sur la nécessité de faire appel à une très importante participation des sociétés belges, dont la réputation, au point de vue présentation et dynamisme, n'est plus à faire, et qui sont toujours accompagnées d'un grand nombre de supporters. Il propose aussi d'incorporer dans ce cortège des chars représentant les différentes activités commerciales et industrielles de la Région, des chars fleuris par la Ville et d'autres représentant les Provinces Françaises.

La Commission donne unanimement son accord et charge son Président de prendre, dès à présent, tous les contacts nécessaires avec les personnalités et les groupements susceptibles d'apporter leur concours à ce cortège qui doit être le "clou" des manifestations de la Pentecôte.

Par ailleurs, après avoir entendu l'exposé de M. VAN WOLPUT sur le déroulement des manifestations gymniques qu'il pense organiser personnellement, de son côté à la même époque, à l'occasion du 50ème anniversaire de la création du "Sport Travailleuse" en France, et dont une partie peut s'intégrer dans les Fêtes de la Pentecôte, la Commission propose, comme suit le programme des festivités des 24, 25 et 26 Mai 1958:

Samedi 24 - à 15 heures - Grand Palais de la Foire Commerciale -

Matinée de gala avec le concours des musiques militaires, réservée en priorité aux Economiquement faibles et aux Vieux Travailleurs.

20 heures 45 - Jardin des Mères, rue Cabanis. Représentation du "Pays du Sourire".

Après 21 heures - Retraites aux flambeaux dans les différents quartiers de la Ville

Dimanche 25 - Dans la matinée - Concours de gymnastique individuel et de section, dans les différents stades municipaux.

de 15 à 18 heures - Défilé et fête gymnique de masse avec la participation des musiques militaires.

21 heures - Fêtes gymniques de nuit dans différents quartiers.

21 heures - Hospice Comtesse - Représentation de "TILL EULENSPIEGEL" par le Théâtre Populaire des Flandres.

Lundi 26 - à 11 heures - Concerts-apéritifs par des Musiques Militaires.

15 heures - Grand cortège carnavalesque - avec la participation de Musiques Militaires

.../

21 heures - Place de la République - Représentation du " Pays du Sourire "

Le montant des dépenses à prévoir s'élève à la somme de 18.000.000 Frs ainsi répartie :

Publicité	2.000.000 Frs
Théâtre VANDERDONCKT	1.500.000 "
Théâtre ROBICHEZ	1.500.000 "
Illuminations et éclairages divers	1.000.000 "
Cortège carnavalesque	8.000.000 "
Subvention au Comité d'organisation du Festival de Musique	3.000.000 "
Imprévus	1.000.000 "

Les crédits nécessaires à l'organisation des manifestations gymniques feront l'objet d'une demande de crédit distincte.

DUCASSES DE QUARTIER -

M. Van Wolput confirme le point de vue qu'il a exposé à l'Administration Municipale au sujet des graves inconvénients résultant de la présence d'installations foraines sur les voies à grande circulation.

Il insiste particulièrement sur le fait que, selon la jurisprudence actuelle, la responsabilité des communes est engagée lorsque la sécurité des piétons n'est pas assurée.

M. LOURDEL est tout à fait d'accord avec M. VAN WOLPUT pour regretter le manque de coordination entre le service des Fêtes et celui de la Voie Publique lorsqu'il s'agit du placement des forains.

M. VAN WOLPUT donne alors lecture d'une note adressée aux contrôleurs de voirie et contenant les principes élémentaires à observer en la matière, c'est à dire :

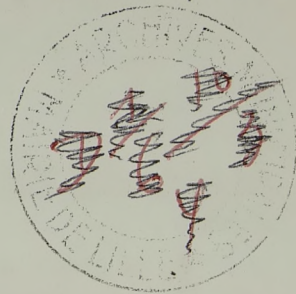
- 1°- dégagement total des carrefours,
- 2°- interdiction de placer des installations partout où la visibilité fait défaut,
- 3°- dégagement des trottoirs pour laisser un passage suffisant aux piétons,
- 4°- dégagement des bouches d'incendie et des bouches à clé de gaz et d'eau,
- 5°- dégagement des canalisations.

La Commission prend acte de ces dispositions nouvelles, mais M. LOURDEL et M. HENAUX tiennent à souligner que le dégagement total des carrefours entraînera automatiquement la suppression des manèges, lesquels constituent l'élément attractif des fêtes foraines, et amènera des réclamations de nombreux commerçants qui tirent un profit certain de ces kermesses traditionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.

Le Président,
Alain LOURDEL.

Le Secrétaire,
Gérard LAVA.



COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal de la réunion du 10 Juin 1958

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 10 Juin 1958 à 17 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL et BROUX, Adjoint au Maire
 HAMY, HENAU, VANKEMMEL et Maître MARTINACHE, Conseillers municipaux

Excusés : MM. BERTRAND, VAN WOLPUT, Adjoint au Maire
 DUTERNE, GHYS, MANGUINE et RAMETTE, Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

Annulation des Fêtes de Pentecôte 1958

M. LOURDEL fait connaître qu'en dehors des frais d'impression et de pose des affiches, il n'y a pas lieu de prévoir d'autres dépenses. En effet, au cours de démarches effectuées auprès des responsables de nombreuses sociétés belges, il a rencontré beaucoup de compréhension, de sorte qu'il n'y a pas de versement d'indemnité à envisager.

De son côté, M. ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres, donnera au Théâtre de l'Opéra, à l'occasion des Fêtes Communales, les deux représentations de " EULENSPIEGEL " qui devaient avoir lieu à la Pentecôte, Salle Roger Salengro, et en contrepartie de la subvention de deux millions qui doit lui être accordée.

Par ailleurs, M. VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol, propose, pour dédommager les artistes qu'il avait engagés en vue des représentations du " PAYS DU SOURIRE ", d'organiser un spectacle au Théâtre Sébastopol, le premier dimanche de Septembre, à l'occasion de l'anniversaire de la Libération de Lille.

M. BROUX craignant que cette séance théâtrale crée une concurrence à la Grande Foire Attractions, M. LOURDEL précise que l'accès au Théâtre sera réservé aux indigents.

M. LOURDEL expose en suite que M. le Maire, ayant été informé que " Les Nuits de l'Armée " auraient lieu du 18 au 22 Juin, ne lui a pas caché qu'il n'était pas très favorable au maintien intégral de la subvention de trois millions prévue pour le Comité Nord-Alliés, étant donné que le Festival de Musique militaire ne se déroule plus dans le cadre des Fêtes de la Pentecôte, ni dans celui des Fêtes de Lille.

Après échange de vues, la Commission estime, unanimement, que cette subvention pourrait être versée, sous réserve de l'exécution totale des prestations promises pour les Fêtes de Pentecôte, c'est à dire:

- 1^o - Représentation gratuite le Samedi en matinée pour les Vieux Travailleurs
- 2^o - Retraites aux flambeaux le Samedi soir
- 3^o - Concerts publics et défilé en Ville le Dimanche.

M. LOURDEL informera M. le Maire de cet avis de la Commission.

Centenaire du Rattachement des Communes d'Esquermes, Fives, Moulins, Wazemmes à la Ville.

M. le Maire a exprimé le désir que les Fêtes du Centenaire soient célébrées en Septembre ou Octobre prochain.

La Commission pense que, compte tenu de la période des vacances, il paraît opportun de les prévoir courant Octobre (lors de la Semaine Glorieuse, précise M. BROUX).

Le programme de ces Fêtes lui sera soumis ultérieurement.

Fêtes Communales

La Commission prend connaissance des diverses manifestations organisées à l'occasion des Fêtes de Lille et donne son accord.

14 Juillet

La Commission fait confiance à son président et à M. BROUX pour fixer l'endroit où sera tiré le traditionnel feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Président,

Alain LOURDEL

Le Secrétaire,

Gérard LAVA.

106/30

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal de la réunion du 9 Juillet 1958

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 9 Juillet 1958, à 17 h. 30, sous la présidence de Monsieur Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL et BROUX, Adjoint au Maire
HAMY et HENAU, Conseillers municipaux

Excusés : MM. BERTRAND et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire
DUTERNE, GHYS, MANGUINE, RAMETTE, VAN KEMMEL et Maître MARTINACHE,
Conseillers municipaux

Secrétaire de Séance : M. LEGROS, Agent principal au Service des Fêtes

Fête Nationale du 14 Juillet -

M. BROUX ouvre la séance en attendant l'arrivée de M. LOURDEL qui lui a fait savoir que ses obligations ne lui permettraient pas d'être présent au début de la réunion.

Il soumet à ses collègues le programme des manifestations prévues pour la Fête Nationale du 14 Juillet et annonce que le feu d'artifice se terminera par l'inscription " VIVE LA REPUBLIQUE "

L'ensemble du programme est unanimement approuvé par la Commission.

Demande de subvention supplémentaire formulée par le Comité du Commerce et des Fêtes de Fives.

M. BROUX donne connaissance d'une lettre de M. LOUBEL, Président de ce Comité, dont les fêtes annuelles viennent de se dérouler le dimanche 6 Juillet et qui avait, préalablement, attiré l'attention de M. le Maire sur les difficultés de sa trésorerie. M. LOUBEL fait état, dans sa lettre, d'une conversation avec M. COQUART, Adjoint au Maire, qui lui aurait laissé espérer une aide possible, et précise que son Comité se trouve devant un déficit d'environ 200.000 francs.

M. BROUX rappelle que les quatre Comités de secteur "Intra muros " bénéficient, à tour de rôle, d'une subvention annuelle de 600.000 francs pour l'organisation de festivités et que, pour chacun des deux Comités " Extra muros " de Fives et de Saint-Maurice est prévue une subvention annuelle de 150.000 francs.

La Commission estime que ces chiffres sont relativement faibles, mais que leur relèvement est subordonné à une décision du Conseil Municipal, après examen par la Commission des Finances. Elle fait sienne la proposition de M. BROUX de tenir compte du fait que la subvention prévue pour le secteur de Saint Maurice n'a pas été utilisée depuis 1956 et d'accorder, par transfert, une participation financière supplémentaire de la Ville de l'ordre de 50.000 francs, au Comité de Fives.

Demande d'indemnité formulée par l'Union Commerciale des Rues des Postes et adjacentes.

M. BROUX signale ensuite que M. le Maire a demandé que la Commission des Fêtes examine une requête de l'Union Commerciale des rues des Postes et adjacentes, tendant à obtenir une subvention exceptionnelle en dédommagement des frais engagés pour des festivités prévues pour le 31 Mai, et interdites par M. le Préfet alors que dans d'autres communes du Département des fêtes analogues ont pu se dérouler normalement.

Il donne également connaissance de la réponse de M. le Maire qui dégage avec beaucoup de pertinence la responsabilité de la ville et celle de M. le préfet et qui s'élève contre le reproche de favoritisme que semble adresser, dans sa lettre, à la Municipalité, ce groupement de commerçants.

La Commission estime qu'il ne saurait être question d'indemnité pour cette annulation dont la Ville ne peut, en aucune façon, être rendue responsable.

..../

Centenaire du rattachement à Lille des Communes de Wazemmes, Moulins, Fives, Esquermes.

M. LOURDEL annonce que M. le Maire a exprimé le désir que les manifestations qui avaient été prévues à l'occasion de ce centenaire et qui devaient se dérouler lors des Fêtes Communales des 15 et 16 Juin soient reportées en septembre ou octobre 1958.

Il avait tout d'abord pensé les situer dans le cadre de la "Semaine Glorieuse", mais il a abandonné cette idée pour ne pas créer de précédent et il suggère la date du 19 Octobre. Il pense pouvoir disposer d'un crédit de 4.000.000 et il a l'intention de consulter les Comités de Commerçants et de quartiers qui ont certainement des propositions à faire.

Il rappelle les suggestions déjà faites par M. Cyril ROBICHEZ, mais il considère, et la Commission se range à cet avis, que les manifestations destinées à commémorer ce centenaire ne doivent pas consister en représentations théâtrales et que l'essentiel devra être constitué par la présentation de chars représentant les activités particulières de chaque commune ancienne par la venue à Lille de sociétés françaises ou étrangères, choisies, de préférence, parmi celles dont le costume et le genre sont susceptibles de rappeler l'époque du rattachement.

M. HENAUX propose que les quartiers intéressés se groupent en quatre comités qui pourraient chacun compter sur une participation financière de la Ville de l'ordre de 500.000 Frs, sous réserve de justifier de leurs dépenses.

M. BROUX estime qu'il faut favoriser la création de ces comités et leur faire savoir que la Ville organisera, le 19 Octobre 1958, des manifestations à l'occasion du centenaire du rattachement et qu'ils auront à s'occuper de la préparation de chars et, éventuellement, de constituer des communes libres, les sociétés devant être choisies, engagées et réglées par les soins de la Ville.

Il ajoute qu'il est nécessaire que le projet soit prêt pour la fin du mois de Juillet.

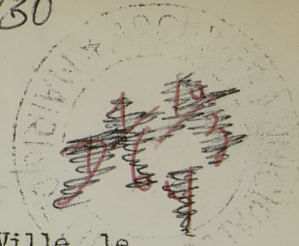
Ces propositions sont adoptées unanimement par la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Le Président,
Alain LOURDEL.

Le Secrétaire,
Jean LEGROS.

AD6/30



COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 16 Octobre 1958

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 16 Octobre 1958, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Alain LOURDEL, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. LOURDEL, BERTRAND, BROUX et VAN WOLPUT, Adjoints au Maire
M. HENAUX et le Docteur VAN KEMMEL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés : MM. HAMY, DUTERNE, GHYS, MANGUINE, RAMETTE et Maître MARTINACHE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance: M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

Fêtes du Centenaire du Rattachement à la Ville de Lille des Communes de Fives, Esquermes, Moulins et Wazemmes.

M. LOURDEL expose le programme complet des manifestations organisées le Dimanche 19 Octobre prochain, en vue de commémorer le Centenaire du Rattachement.

Il estime, et c'est également l'avis de la Commission, que ces manifestations sont susceptibles de recueillir un succès certain auprès de la Population Lilloise, étant donné d'une part, la qualité des Sociétés engagées et, d'autre part, le gros effort accompli par les Comités de quartiers pour présenter une diversité de chars qui rappelleront l'époque du rattachement.

Les Comités se trouvent très satisfaits de la subvention de 500.000 frs que la Ville leur a accordée pour l'organisation de ces fêtes du Centenaire.

Propositions budgétaires pour 1959 -

La Commission est appelée à se prononcer sur l'importance du crédit à prévoir pour les Fêtes de Pentecôte 1959.

Partant du principe que l'idée d'un grand cortège carnavalesque ne saurait être abandonnée, M. BROUX considère que le budget, fixé à 17 Millions en 1958, devrait être porté à 20 Millions, car il faut tenir compte de la hausse des prix en matière de fournitures et autres prestations.

Il souligne, en outre, que le crédit alloué cette année n'a été utilisé qu'en partie, les Fêtes ayant été annulées en raison des événements politiques.

Enfin, M. BROUX préconise d'informer le plus tôt possible les Villes voisines de notre intention d'organiser des fêtes carnavalesques à la Pentecôte, les 17 et 18 Mai 1959. Cela leur permettrait d'établir un calendrier des fêtes en conséquence et éviterait une dispersion du public.

La Commission adopte ces propositions.

Subventions aux Comités de Secteurs -

Par délibération en date du 22 Avril 1953, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

I^o - Une subvention annuelle de 600.000 francs à 5 Secteurs intra-muros :

- Wazemmes - Esquermes
- Vauban - Bois Blancs
- Moulins-Lille
- Vieux-Lille
- Saint-Sauveur - Centre

pour leur permettre d'organiser, à tour de rôle, des festivités à l'occasion de Fêtes Communales.

..../

2° - Une subvention annuelle de 150.000 francs à chacun des 2 Secteurs extra-muros:

Fives
Saint-Maurice

Or, les responsables des Comités de Wazemmes, Esquermes, de Moulins et de Fives, les seuls qui fassent encore preuve d'activité, sont unanimes pour déplorer l'insuffisance de l'aide financière de la Ville.

Après une intervention de M. BROUX en faveur d'un relèvement de ces subventions, la Commission propose les chiffres suivants :

Secteurs intra-muros	800.000 frs
Secteurs extra-muros	250.000 frs

Subventions aux Sociétés Chorales et Musicales -

M. LOURDEL fait connaître que la Commission des Finances a été saisie d'une demande tendant à inclure le Club Orphéonique Fivois parmi les Sociétés Chorales et Musicales Lilloises bénéficiaires d'une subvention annuelle, c'est-à-dire :

La Grande Fanfare de Fives	100.000 frs
Le Cercle Choral des XXX	100.000 frs
L'Union des Chanteurs	50.000 frs

M. LOURDEL a fait procéder à une enquête dans les milieux autorisés au sujet du Club Orphéonique Fivois. Il en ressort que cette formation chorale, très ancienne et très active, ne se borne pas à donner des auditions, mais s'attache également à former des jeunes chanteurs.

Compte tenu de cette information, la Commission émet un avis favorable à l'octroi, au Club Orphéonique Fivois, d'une subvention annuelle de 50.000 francs.

La Commission adopte également une proposition de M. BROUX relative à la reconduction de la subvention allouée à la Chorale patoisante " Les Sans Souci " dont le concours bénévoles peut être sollicité en toutes circonstances.

Décoration de la Ville à l'occasion des Fêtes de fin d'année -

M. LOURDEL, souhaitant le maintien d'une tradition établie depuis plusieurs années, envisage de mettre, à l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An, quelques grands sapins illuminés en certains endroits de la Ville, notamment Place du Général de Gaulle, Place de la République et Place Roger Salengro.

La Commission approuve ce projet.

Questions diverses -

La Commission approuve une suggestion de M. BROUX qui pense qu'il serait plus avantageux de faire désormais confectionner en étamine les drapeaux utilisés pour la décoration des rues de la Ville, ce tissu résistant mieux que tout autre aux intempéries.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Le Président,
Alain LOURDEL

Le Secrétaire,
Gérard LAVA.